

DELIBERATION N° 158_DE 15042021

COMPTE DE GESTION 2020

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le quinze avril deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 avril 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 11 -Nombre de membres votants: 18

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents:

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M. REMEDI Bernard

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme Danielle PUJOL (suppléante de M.DUSSAUBAT François)

Représentants titulaires de la communauté d'agglomération PERPIGNAN M.RALLO François

Absents excusés:

M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.TAHOCES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROIG Fernand

Représentés ayant donné pouvoir

M.VILA Jean à M. Christian NIFOSI Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. Guy CALVET M.PIQUET Philippe à M. Louis PUIG M. SOLE Jean-Michel à M. François RALLO Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE M. LACAPERE Rémi à M. Bernard REMEDI Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Yves PORTEIX

Personnalités invitées :

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66 Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20210419-DB-158-15042021-DE Date de télétransmission : 19/04/2021 Date de réception préfecture : 19/04/2021 Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les virements de crédits qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Considérant que les écritures du Trésorier sont conformes à celles de l'Ordonnateur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

A l'unanimité et après en avoir débattu, le conseil d'administration,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 15 avril 2021

Préside

Robert GARE

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. - Transmis au représentant de l'Etat le \mathcal{L}^{U} - \mathcal{U}_{1} - \mathcal{U}_{1} - \mathcal{U}_{2}

-Affiché/publié le 19-04-U